

GRILLE TARIFAIRE DES PRESTATIONS

(Les frais et débours sont en supplément)

BUREAUX ANNEXES :

COULON :

Tél. 05 49 35 90 02

ST-HILAIRE-LA-PALUD :

Tél. 05 49 35 32 01

LA CRECHE :

Tél. 05 49 25 50 44

FRONTENAY-R.-R. :

Tél. 05 49 04 50 51

CELLES-SUR-BELLE :

Tél. 05 49 79 80 13

Etude Fermée le Samedi

Prestation	TTC
Copie d'acte	30,00€
Rapport d'avis de valeur	
- Pour une maison d'habitation	240,00€
- Pour tout autre type de bien	Nous consulter (fonction du type de bien et du temps passé)
Rapport d'expertise immobilière	Nous consulter (fonction du type de bien et du temps passé)
Dépôt et garde d'un testament	50,00€
Assistance rédaction d'un testament olographe avec inscription au fichier ADSN et conservation en l'étude	80,00€
Frais de déplacement	3€/km avec un minimum de 15€
Etablissement d'une procuration	Temps passé avec un minimum de 60,00€
Honoraires de transaction	Nous consulter
Honoraires de négociation	2.500€ + 3,5% du prix de vente
Honoraires cession de fonds de commerce	3% du prix de vente avec un minimum de 1.200,00€
Honoraires de constitution de sociétés (SCI/SARL/SAS/SA/SEL/SCM/SCP...) :	
- Statuts simples	1.200€
- Statuts complexes	Nous consulter (fonction du temps passé)
Délibération Société (SCI/SARL/SAS/SA/SEL/SCM/SCP...)	Temps passé avec un minimum de 360,00€
Honoraires de rédaction de baux commerciaux	12% du loyer annuel avec un minimum de 600,00€
Consultation écrite :	Facturation au temps passé : 180,00€/heure
Etude patrimoniale	Nous consulter (fonction du patrimoine et du temps passé)
Assistance à la rédaction d'un courrier juridique	Facturation au temps passé : 180,00€/heure
Intervention dans un dossier de succession réglé chez un confrère	2% de la valeur de vos droits dans la succession avec un minimum de 1.200,00€
Autres prestations juridiques non tarifées	Nous consulter (fonction du temps passé)
Prestations tarifées : Décret n°2016-230 du 26 février 2016 et Arrêté du 26 février 2016	